

Conakry, le 19 juillet 2021

Objet : préavis de grève générale illimité

Madame la Directrice Générale de VISTA BANK Guinée.

Compte tenu du manque de volonté de la Direction Générale de respecter ses engagements signés dans les différents protocoles d'accord, et malgré tous les efforts fournis par le syndicat pour apaiser le climat social au sein de notre banque, l'équipe syndicale se trouve dans l'obligation de vous adresser le présent préavis de grève générale et illimitée en vue de trouver une solution imminente aux différents problèmes des employés de notre banque.

En effet,

- Considérant que dans le dernier protocole d'accord signé en date du 12 Mars 2021, la Direction générale s'est engagée à mettre en place une politique de crédit y compris le crédit immobilier dans les trois mois qui suivent mais cela n'a pas été respecté.
- Considérant la bonne volonté du syndicat à faire ce travail à la place de la Direction Générale pour éviter le retard dans l'exécution cette tâche tout en sauvegardant le climat de paix qui règne depuis longtemps au sein de notre banque.
- Considérant le rappel de la Direction Générale dans un courrier en date du 05 juillet 2021, qui reste toujours sans suite,
- Considérant que la majeure partie des employés n'est pas au grade indiqué dans la convention collective ou n'ont pas changé de grade depuis 6 ans et d'autres 10 ans.
- Considérant que l'accord No 2 du protocole de 2012 a été unilatéralement suspendu et malgré l'instruction donnée par l'inspection général du travail à revenir à la maison pour sa révision en commun accord avec l'équipe syndicale, n'a pas été fait.
- Considérant que la Direction Générale se sert du même accord pour régler les employés de leur choix.
- Considérant que cet accord est un avantage acquis pour les employés.
- Considérant que la Direction Générale manque de volonté pour payer la prime du bilan de l'année 2020 dont le résultat est nettement supérieur à celui de 2019 aux employés malgré les multiples réclamations du syndicat.
- Considérant que c'est le même courrier de non partage de dividende que les confrères ont reçu cela ne les a pas empêchés de payer le bonus aux employés.
- Considérant qu'il y a un accord signé en 2019 entre la Direction Générale et le syndicat par rapport l'octroi d'une prime de bilan à chaque année.
- Considérant que le bonus et le dividende sont deux choses différentes.
- Considérant que la décision de non partage de dividende prise par la BCRG ne concerne que les actionnaires et non les employés.

Au regard de tout ce que nous avons cités ci-haut qui risque d'affecter gravement la situation des employés et même de la banque, la délégation syndicale demande à la Direction Générale par ce présent préavis de revenir sur de meilleurs sentiments en trouvant une solution imminente à ces différentes réclamations dans un délai de deux semaines.

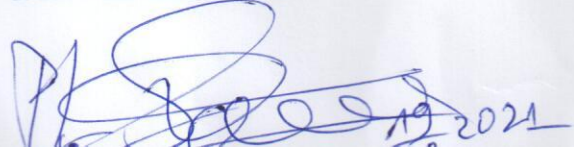
En cas de non satisfaction dans un délai légal requis, amènera la Délégation Syndicale à déclencher une grève générale et illimitée au sein de la banque.

Dans l'attente d'une suite favorable, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre bonne volonté de régler pacifiquement nos différents.

Copie à : la FESABAG, USTG, Inspection Générale du travail, BCRG

Le secrétaire Chargé des conflits et négociations

BARRY Mamadou Pathè



19/07/2021

Le Secrétaire Général

MANSARE Alpha Bacar



19/07/21

